



Convergences Syndicales

Bulletin FSU 80 n°37 - Sup.n°2 - Mai 2005 -

**Suppression du
lundi de Pentecôte**



***Pour une vraie politique
de solidarité entre
les générations
fondée sur des mesures
de justice sociale,***

Le 16 mai 2005,

***Pas touche à notre
Lundi de Pentecôte***

***Journée unitaire
de grève
dans l'Éducation
nationale***

***Journée unitaire
d'actions
interprofessionnelles***

Imprimé par nos soins.
Directeur de la publication : Edouard KRSTOFORSKY.
Commission paritaire n° 422d73.
Dépôt légal : 2ème trimestre

**Bulletin académique du SNASUB - FSU
Aisne - Oise - Somme**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES**



Editorial :

C'était lors de l'été 2003, été tout particulièrement éprouvant sur le plan de la canicule. Cette dernière allait provoquer une catastrophe sanitaire, environ 15.000 décès de personnes âgées. Le gouvernement Raffarin, en vacances, tardait à réagir, suscitant ainsi une vive émotion dans la population.

Depuis, le Premier ministre aux ordres du MEDEF a repris la main, fait voté une loi qui instaure une **journée** de "soit disant" **solidarité pour assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées**. De façon totalement cynique, sous couvert de solidarité intergénérationnelle, il satisfait une revendication du MEDEF en diminuant le nombre de jours fériés.

Selon la situation des salariés, cette décision conduit à un même résultat. Qu'elle se traduise par la suppression d'un jour férié, le sacrifice d'un jour de RTT, d'heures supplémentaires non payées, il s'agit bien d'une mesure de recul social qui allonge la durée du travail.

De plus, elle ne concerne pas l'ensemble de la population, et surtout pas les plus fortunés : seuls les salariés actifs sont touchés. Cette contribution en nature ne touchera pas les professions libérales, les artisans sans employés, les exploitants agricoles, les parlementaires... ni les revenus boursiers. Moins de la moitié de la population active apportera les 9/10 ème de la collecte. Le profit qu'en tirera l'employeur ne sera pas reversé en totalité : la valeur d'une journée de travail équivaut à 0,5% du salaire annuel alors que la cotisation versée par l'employeur ne sera que de 0,3%. On peut estimer que cette journée ne coûtera au patron qu'à peine plus de la moitié des salaires qu'il aurait dû verser.

Régressive, injuste, cette décision, comme l'ensemble des réformes menées depuis plusieurs années maintenant participe à l'offensive contre les acquis des salariés. Cela n'est pas acceptable !

Rassemblement interprofessionnel **à Amiens,**

devant la Bourse du Travail,
rue Frédéric Petit,

à 10 h le Lundi 16 mai

Des délégations syndicales se rendront à la
Préfecture et au MEDEF où des audiences ont été
sollicitées

Pour l'Aisne, contacter la FSU 02
au 03.23.38.09.84

Pour l'Oise, contacter la FSU 60
au 03.44.05.02.20

Courant avril, le SNASUB de l'académie d'Amiens a fait parvenir aux collègues des établissements et des services la pétition de la FSU contre la suppression du Lundi de Pentecôte comme jour férié. Environ 500 signatures ont été collectées et transmises à Matignon.

Appel unitaire **national** **des fédérations** **FERC - CGT, FSU,** **SGEN - CFDT et** **UNSA Education**

Le 16 mai 2005,
pour de vraies solidarités

Le gouvernement s'obstine à ignorer le refus largement majoritaire de la suppression d'un jour férié. Il maintient une mesure profondément inéquitable supportée presque exclusivement par les seuls salariés, et qui n'apporte pas de véritable solution aux besoins de la prise en charge solidaire du grand âge et du handicap.

Les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Éducation exigent notamment que s'ouvrent des négociations sur la meilleure façon d'assurer la nécessaire solidarité. Celle-ci appelle d'autres réponses basées sur une protection sociale de haut niveau, une politique ambitieuse de l'emploi et des salaires, une politique de développement des services publics, de la formation qui vise à assurer la réussite de tous, à résorber les inégalités, à consolider le lien social.

C'est pourquoi elles appellent l'ensemble des personnels de l'Education, de la Recherche Publique, de la Jeunesse et des Sports à faire du 16 mai une journée de grève et d'initiatives multiples pour une véritable politique de solidarité et pour leurs revendications en matière de services publics, d'école, d'emploi, de salaires et de protection sociale.

Paris le 4 mai 2005

CAPA 2005 : SUIVI SYNDICAL

Vous trouverez ci-contre le calendrier des CAPA de juin intéressant les personnels administratifs. Comme chaque année, les élu(e)s académiques du SNASUB/FSU y seront présent(e)s pour représenter les collègues et veiller à ce que des règles justes et transparentes soient appliquées pour la gestion de nos carrières.

Si vous êtes concerné(e) par le déroulement des prochaines Commissions et que vous souhaitez un suivi syndical de votre demande, vous pouvez remplir les quelques lignes qui suivent.

Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

.....

Lieu d'exercice (si différent) :

.....

Département :

Adresse personnelle :

.....

.....

Département :

Téléphone(s) :

.....

Adresse internet :

Opération de gestion sollicitée (mutation, liste d'aptitude...etc...) :

.....

.....

.....

Merci d'adresser ce questionnaire ainsi que les copies des documents administratifs ayant servi de support à vos différentes demandes à l'adresse suivante :

**SNASUB/FSU - 9, Rue Dupuis
80000 AMIENS**

Calendrier des Commissions administratives paritaires académiques pour l'année 2005

- CAPA des AASU :

le jeudi 2 juin à 14 h 30

Liste d'aptitude d'accès au corps

5 possibilités au titre de 2005

- CAPA des SASU :

fin juin 2005, la date précise n'est pas encore fixée.

Liste d'aptitude d'accès au corps

- 6 possibilités au titre de 2005 -

et mutations

- CAPA Agents / Adjoints administratifs :

le 29 juin 2005 à 14h30

*Mutations, détachements,
avancement,
liste d'aptitude, titularisations,
intégrations*

Avancement au grade d'Agent adminis- tratif de 1ère classe :

6 possibilités pour 27 promouvables

Avancement au grade d'adjoint adminis- tratif principal de 2ème classe :

54 possibilités pour 352 promouvables

Avancement au grade d'adjoint adminis- tratif de 1ère classe :

25 possibilités pour 247 promouvables

Liste d'aptitude d'accès au corps des Adjoints administratifs :

8 possibilités au titre de 2005

Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire ;
- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;
- personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;
- personnels des bibliothèques (universités et Culture) ;

NE PAS RESTER ISOLE(E) :

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,
SE MOBILISER,**

**SE SYNDIQUER...
AU SNASUB / FSU**

Permanences syndicales :

SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02

Local FSU 60 : 03.44.05.02.20

**En 2005,
renforcez
l'action syndicale,
adhérez
ou ré - adhérez
au SNASUB/FSU**

Emploi, salaire, carrières, conditions de travail...l'organisation syndicale ne manque pas d'occasion pour exprimer et faire avancer les revendications des personnels. Surtout avec ce gouvernement Raffarin, qui attaque sur tous les fronts.

C'est pourquoi il est indispensable que les personnels débattent, se regroupent, s'organisent, créent des solidarités pour résister aux mauvais coups.

Le **SNASUB/FSU** se veut être cet espace de discussion, d'élaboration et cet outil d'action et de mobilisation.

Nous vous appelons donc à nous rejoindre, pour, ensemble, construire un syndicat combatif, unitaire et résolu à défendre vraiment les intérêts du service public en général, du service public d'éducation en particulier et des personnels chargés de sa mise oeuvre.

Bulletin d'adhésion annuelle 2004/2005

Académie : Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....
Lieu d'exercice :
Grade:..... Indice:.....
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0
Adresse personnelle :
Adresse professionnelle :
Tél.personnel : Tél.travail : Fax : E.mail :

Cotisation 2004/2005 : par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : Daniel DUCHAT - SNASUB/FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.